

Le Grenelle de l'environnement et les chiffres

De l'utilisation des statistiques
publiques.

Des demandes fortes

- Contrairement à ce qui a été dit lors de la dernière AG du CNIS, le Grenelle de l'environnement a abordé directement et indirectement la questions des statistiques publiques lors de sa table ronde finale.
- Dans la partie 4, « Instaurer une démocratie écologique », trois engagements la concerne directement :

La révision de la richesse des nations

- Engagement 214 : Elaborer rapidement des indicateurs agrégés de développement durable tels le PIB vert ou le capital public naturel (INSEE, IFEN....)

Un contrôle démocratique

- Engagement 215 : Mettre en place et diffuser au Parlement et auprès du public un tableau de bord d'indicateurs de développement durable de la Nation. Ce tableau de bord devra être corrélé au SNDD

Un complément de démocratie

- Engagement 216 : Indicateurs : conférence nationale avec le support des instituts spécialisés pour la refonte complète des indicateurs publics et privés, pour tous les niveaux (des experts aux particuliers en passant par la communauté financière) afin de permettre une compréhension partagée et un suivi de l'évolution de l'environnement, de la biodiversité et des pollutions. Engagement de l'Etat : rapport pour tous ses services en 2010.

La mesure et l'efficacité des modes de transports

- un autre engagement le 13 : créer un observatoire des transports associant les parties prenantes pour évaluer les émissions de selon une méthodologie commune et permettre ensuite l'affichage obligatoire des émissions de GES des commandes et prestations de transports. Réaliser des éco-comparateurs. Le promouvoir à l'échelon européen.

La gouvernance des entreprises

- l'engagement 198 : Favoriser, par type d'entreprises et filières, des jeux de quelques indicateurs (quatre à six) au regard des enjeux sociaux et environnementaux, en s'inscrivant dans le cadre européen et international. Faire évoluer en ce sens la comptabilité des entreprises. Organiser un travail conjoint avec les parlementaires français et les acteurs concernés sur les indicateurs sociaux et environnementaux et de la comptabilité des entreprises, en vue de la transposition de la directive « responsabilité environnementale ».

Suite de la Gouvernance.

- L'engagement 196 concerne aussi les statisticiens : introduire dans les rapports annuels des informations relatives aux politiques de développement durable et aux risques ESG (environnemental, social, gouvernance) et informer de ces questions le conseil d'administration et l'assemblée générale des actionnaires ; adaptation à la taille des PME ».

Conclusion

- On voit donc par ces quelques exemples que le Grenelle est demandeur de nombreuses informations produites avec rigueur, mais ces informations dépassent le cadre de l'environnement. On est proche d'une commission développement durable. En attendant, on pourrait faire une journée de travail ouverte à tous les acteurs du Grenelle sur ces sujets.